

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**PROJET EXTENSION MALARTIC :  
LA MINE CANADIAN MALARTIC DÉBUTE LES TRAVAUX  
POUR LA DÉVIATION DE LA ROUTE 117**

**Malartic, le 27 juillet 2017** – Dans le cadre du Projet Extension Malartic, Mine Canadian Malartic (MCM) débutera dans les prochains jours les travaux qui mèneront à la déviation de la route 117 par l'installation d'un écran acoustique temporaire sur l'avenue Champlain. Fruit d'une longue préparation, l'équipe de chantier privilégiera des pratiques innovantes et usera du même niveau de rigueur qui guide ses façons de faire depuis plus de deux ans.

« À la suite des décrets délivrés par le gouvernement du Québec en avril dernier, nous avons obtenu nos premières autorisations nous permettant de débuter le déboisement. Nous sommes déterminés à faire du Projet Extension Malartic un projet respectueux de l'environnement, du milieu et de nos partenaires », a expliqué Serge Blais, directeur général.

**Durée des travaux de construction de la route 117**

Les travaux devraient s'échelonner sur une période de deux ans, selon la réception des différents certificats d'autorisation. Les travaux suivants doivent notamment être réalisés :

<b>Travaux</b>	<b>Durée approximative des travaux</b>
Installation de l'écran acoustique	Environ 4 semaines
Construction du pont temporaire	Près de 4 mois
Remblaiement de l'effondrement sur le site de l'ancienne mine Barnat et de la fosse Buckshot	Plus de 6 mois
Construction du nouveau tronçon de la route	Fin prévue en 2019
Raccordement à la route 117	Fin prévue en 2019

**Une gestion innovante du chantier**

MCM effectuera un suivi rigoureux du climat sonore, notamment à partir de relevés qui seront pris en fonction de l'emplacement des travaux et de l'évaluation de l'efficacité de l'écran acoustique temporaire. Cette infrastructure, installée le long de l'avenue Champlain, sera remplacée par une butte-écran à la fin des travaux. Afin d'embellir l'écran acoustique temporaire, celui-ci sera en partie recouvert de panneaux illustrant le visuel de la butte-écran finale et sera surplombé de luminaires.

Cette installation a fait l'objet d'une planification rigoureuse. L'équipe de chantier a effectué plusieurs tests avant sa mise en place : la finition du matériel pour la reproduction du visuel a été choisie afin qu'elle ne reflète pas la lumière du jour par un effet miroir. Le système d'éclairage a été conçu de façon à éclairer l'avenue Champlain sans toutefois ajouter davantage de luminosité perceptible des résidences. De plus, l'intensité de la lumière pourra être contrôlée manuellement afin de favoriser l'intégration de l'écran dans le milieu.

MCM utilisera également une station mobile de suivi de la qualité de l'air pour le chantier de construction de la route. Cette mesure permettra d'ajuster, au besoin, les opérations sur le terrain.

En ce qui a trait aux relations avec la communauté, un agent d'information dédié, une adresse de courriel ([questionsprojetmcm@canadianmalartic.com](mailto:questionsprojetmcm@canadianmalartic.com)) et une ligne Info-Travaux (819 757-2225 poste 3429) figurent parmi les mécanismes de communication qui seront utilisés. Des rencontres avec les résidents ainsi que des campagnes d'information sont également prévus.

En accord avec ses principes de responsabilité sociale, MCM s'assurera de revaloriser tous les matériaux récupérés (fenêtre, réservoir d'eau chaude, échangeur d'air, etc.) des quatre propriétés acquises dans la cadre du nouveau tracé de la route. Les matériaux récupérés seront acheminés à l'Éco-Centre, géré par la Maison de la famille qui a pour mission d'assurer le soutien, l'enrichissement et la valorisation de l'expérience parentale.

### **Construction du pont temporaire**

L'une des prochaines étapes des travaux consistera en la construction d'un pont temporaire au-dessus de la route 117 afin d'effectuer le transport des matériaux entre le site actuel de la mine et le secteur en construction, évitant ainsi les entraves à la circulation. Conçu par des firmes d'ingénierie spécialisées dans ce type d'ouvrage, celui-ci sera géré de façon stricte afin d'assurer la sécurité du transport sur et sous le pont :

- la vitesse maximale de circulation sur le pont sera fixée à 10 km/h;
- des caméras seront installées afin de surveiller la conformité des chargements;
- un contrôleur sera en poste de façon permanente sur le pont;
- des caméras et des radars seront installés afin d'assurer la sécurité sur la route 117.

### **Engagement de MCM**

Tel que prévu dans l'étude d'impact sur l'environnement, Mine Canadian Malartic effectuera avec diligence une surveillance environnementale, notamment afin de s'assurer de l'efficacité des mesures d'atténuation. MCM poursuivra ses efforts afin de constamment améliorer ses processus dans le but de réduire les impacts que peut générer le Projet et de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté.

-30-

Pour plus de renseignements :  
François Bélisle  
Conseiller senior en communication et relations avec le milieu  
Mine Canadian Malartic  
[fbelisle@canadianmalartic.com](mailto:fbelisle@canadianmalartic.com)  
819 757-2225 # 2417  
819 860-1970